

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 9

Artikel: De la propriété littéraire
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port) :

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

De la propriété littéraire.

Les conférences qui ont eu lieu à Berne au sujet du traité de commerce projeté entre la Suisse et la France nous ont appris qu'une des conditions posées par cette dernière puissance est la garantie de la propriété littéraire. Si l'on examine celle-ci dans son principe on est forcé, selon nous, d'en reconnaître la légitimité et le droit qu'a tout auteur de disposer d'une œuvre qui est le produit de son travail. Cependant, la propriété littéraire a été contestée par des hommes plus compétents que nous sur cette question encore vague et susceptible de discussion pour beaucoup de personnes. M. E. Delessert, dans sa brochure sur la propriété littéraire, publiée à Lausanne en 1860, cite le passage suivant d'un discours de M. Guizot à la Chambre, en 1846, qui nous a frappé. Il s'agissait d'un projet de loi sur la propriété littéraire. « De très-grands et de très- » bons esprits ont soutenu qu'il n'y avait point lieu à » une propriété individuelle, que l'idée une fois publiée » appartenait au public et non plus à l'individu. Aucun » gouvernement n'a voulu croire que le livre d'un » homme portât l'empreinte de sa personnalité au » même degré que la terre ou l'industrie qu'il exploite. » Ceci explique pourquoi le droit de l'auteur expire » partout après un certain temps, et pourquoi la con-

» trefaçon a fleuri dans tous les pays policés, sous les » yeux des autorités ¹. Où commence l'idée d'un livre? » Le talent, le génie même ne procède-t-il que de lui » seul? Qu'on dise l'écrivain qui ne doive pas la meil- » leure partie de ses ouvrages aux idées agitées autour » de lui? »

Si, d'un autre côté, l'on examine cette question au point de vue des résultats qui découleraient, pour nous, du traité de commerce projeté, il est facile de se convaincre que la Suisse aurait pour elle tous les désavantages d'une pareille convention. Quoiqu'on dise, la France, Paris surtout, est un centre puissant de civilisation, une source inépuisable de grandes idées; c'est là d'où nous tirons les œuvres les plus remarquables de la littérature française, celles dont nos hommes de lettres reconnaissent toutes les beautés et que notre jeunesse lit avec enthousiasme. Quel est celui d'entre nous qui, ayant quelques goûts littéraires, et tout en portant le plus vif intérêt à nos écrivains nationaux, n'ait appris par cœur un morceau des œuvres de Lamartine,

¹ En effet, des hommes fort honorablement connus dans la librairie parisienne publient des livres anglais, italiens, allemands, portugais, etc.; des libraires non moins estimés de Berlin, de St-Petersbourg, de Londres, etc., réimpriment des livres français. Tous les ouvrages anglais sont réimprimés aux Etats-Unis, et tous les ouvrages américains sont réimprimés à Londres.

FEUILLETON

L'EFFEUILLEUSE

NOUVELLE VAUDOISE (inédite)

CHAPITRE X

Des jours et des semaines se sont écoulés depuis les événements que nous avons racontés dans notre dernier chapitre; nous sommes arrivés au commencement de l'automne, la nature revêt sa plus belle et sa plus riche parure; telle une femme de l'âge... que vous voudrez, se pare de ses plus brillants atours avant de franchir l'impitoyable limite où ses vertus seront sa seule beauté. — Par une belle soirée de septembre, un jeune homme, le sac au dos, le bâton à la main, s'achemine à pas lents sur la route de Chexbres à Vevey. L'heure est avancée déjà, mais la lune qui brille dans tout son éclat inonde de ses doux rayons une partie du lac, des montagnes et des coteaux et donne aux objets qu'elle éclaire cet as-

pect de suprême mélancolie qui émeut les cœurs les plus froids et dispose à la rêverie l'imagination la plus positive. Dans les traits amaigris de notre voyageur, nous aurons quelque peine peut-être à reconnaître le turbulent Antoine, et dans son regard abattu nous chercherions en vain les traces de cette gaité expansive qui lui avait valu une réputation de *bon vivant*.

De temps en temps il se retourne, il écoute, et si par hasard un bruit semblable à celui que ferait un char roulant sur les pierres cassées de la route ou celui d'un essieu criant sous le poids se fait entendre, il rabaisse sur ses yeux les bords de son chapeau de feutre et garde avec soin le côté de la route qui demeure dans l'ombre. En deux mots nous mettrons le lecteur au fait de ce qui se passe. Depuis la scène que nous avons racontée et lors de laquelle Antoine avait fait preuve de si peu de générosité, le séjour de la maison paternelle lui était devenu de jour en jour plus insupportable. Il avait dû se l'avouer, il aimait la jeune fille; d'un autre côté il continuait à croire que celle-ci voulait accaparer pour elle seule la confiance de son père, ce dernier l'épouserait

de Victor Hugo ou de Casimir Delavigne ; qui n'ait lu et relu cent fois les belles pages de tant d'autres auteurs français ? Nous ne voulons pas dire cependant que notre pays ne possède pas de ressources intellectuelles ; elles sont au contraire nombreuses et se développent chaque jour davantage. Notre littérature nationale, à laquelle nous sommes sincèrement attaché, compte des noms dont la Suisse s'honore, des écrivains dont les œuvres sont dignes d'être placées, dans nos bibliothèques, à côté de celles des meilleurs écrivains français. Cependant il faut reconnaître que la réimpression d'ouvrages étrangers nous offre de grands avantages, qu'elle a contribué, par ses prix très-inférieurs à ceux des éditions originales, à répandre l'instruction dans toutes les mains.

Nos livres d'enseignement les plus élémentaires, tels que la grammaire de Noël et Chapsal, celle de Boniface, les traités de Lamé Fleury, sont des contrefaçons. Que d'ouvrages resteraient inconnus de notre classe peu aisée si la contrefaçon ne les mettait à la portée de toutes les bourses. Combien de personnes, dans le canton, auraient lu les dernières productions de V. Hugo, qui ont eu un si grand retentissement, si un imprimeur de Lausanne ne nous en avait pas fourni des éditions à des prix excessivement réduits ? Ils ne sont pas nombreux, ceux qui auraient acheté l'ouvrage des *Misérables* au prix de 60 fr. Nous pourrions en dire autant de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, des *Girondins*, des *Mystères du peuple*, de la *Question romaine* et de tant d'autres. Il est à remarquer, en outre, qu'un grand nombre des livres réimprimés à Bruxelles, en Suisse et ailleurs, sont interdits en France à cause des principes démocratiques de leurs auteurs, et que nous devons favoriser la reproduction de tous ceux qui peuvent contribuer à l'instruction des peuples et à l'avancement de la liberté.

sans doute et lui, le fils de la maison, serait témoin de cette union ! c'était impossible. Aussi, après avoir fait et défait mille projets suscités par la colère, la vengeance et la jalousie, il s'était arrêté à celui qui lui paraissait le plus digne, quitter le pays. Depuis assez longtemps, du reste, deux ou trois camarades d'enfance le sollicitaient de se joindre à eux pour aller tous ensemble prendre du service dans les régiments suisses à Naples. Ces jeunes gens vauriens achevés et ennemis de tout travail, voyaient dans les loisirs de garnison un moyen de satisfaire leurs goûts de paresse et de plaisir. Après avoir hésité un peu, Antoine accepta leur proposition, espérant que la vie militaire apporterait un dérivatif à ses chagrins. Rendez-vous avait été pris ; Antoine devait le lendemain du jour où nous le trouvons sur la grande route avoir rejoint ses compagnons à St-Maurice, lieu d'enrôlement. Le fils Cornaz avait voulu faire seul le voyage jusque là au grand déplaisir de ses braves amis, qui comptaient beaucoup sur la bourse d'Antoine pour mener folle et joyeuse vie. Enfin, après lui avoir fait promettre de ne pas manquer au rendez-vous, ils s'étaient consolés en pensant qu'ils se rattraperaient un peu plus tard. Antoine avait fait ses préparatifs aussi secrètement que possible et était parti à une heure avancée pour être sûr de ne rencontrer aucune connaissance au sortir du village.

Il y a sur la route de Chexbres à Vevey un endroit où le chemin devient plus escarpé et descend rapidement, ombragé par des

Il est donc évident, pour ce qui concerne la question littéraire, qu'un traité de commerce qui ne nous offrirait qu'une réduction de frais de douane, toute à l'intérêt de quelques éditeurs et libraires, ne serait rien en compensation des immenses avantages du droit de réimpression qui, loin de nuire à notre littérature nationale, peut en être l'heureux stimulant.

L. MONNET.

Horlogerie.

Un fait qui a dû frapper les personnes qui portent de l'intérêt à l'industrie vaudoise, c'est qu'au moment où il s'agit d'un traité de commerce entre la Suisse et la France, aucun organe de la presse locale n'ait dit un mot sur une branche industrielle qui fait vivre la plus grande partie des populations de la Vallée, de Ste-Croix, etc., c'est-à-dire l'horlogerie.

On ne peut plus se dissimuler que cette industrie ne soit en Suisse dans une position très-précaire, j'oserais presque dire dans une période de décadence. On est peut-être allé chercher bien loin les causes de ce phénomène économique ; il y en a une dans tous les cas dont on ne se doute peut-être pas et qu'il ne faut pas laisser ignorer plus longtemps.

Besançon est la seule ville de France où l'on fabrique de l'horlogerie. C'est à un décret de la Convention nationale, de cette assemblée tant calomniée, que cette ville doit cette industrie, dont les développements et les progrès ont été lents et pénibles, car ce n'est guère qu'à partir de 1845 qu'elle a acquis une notable extension. Mais une observation à faire, c'est que c'est précisément au moment où l'horlogerie commençait à tomber dans la Suisse française qu'elle acquérait à Besançon un développement considérable, ainsi qu'on

noyers séculaires, il y a, disons-nous, un roc gigantesque, entièrement revêtu de lierres, qui domine une grande partie de la contrée ; des marches taillées sur un des côtés permettent d'arriver à la plate-forme que présente sa surface. Depuis cette terrasse naturelle on peut embrasser d'un coup d'œil toute la contrée. Arrivé devant le rocher, Antoine s'arrêta et se mit à en graver les marches ; il désirait voir encore tous ces lieux témoins de son enfance et de sa jeunesse ; près de les quitter à jamais, peut-être, il regarda un à un chaque endroit qu'il pouvait apercevoir et chacun lui rappelait un souvenir de ses premières années. Autour de lui tout était silencieux, la lune poursuivant sa course avait étendu sur le lac un ruban argenté qui se prolongeait au delà du bord et allait caresser les rochers de Jaman et de Naye. Antoine regardait toujours ; de grosses larmes tombaient pressées et brûlantes sur ses joues hâlées. Il redescendit enfin mais comme à regret ; avant de s'engager dans le chemin creux qui conduit à Vevey, il jeta un regard d'adieu autour de lui. « Marguerite, s'écria-t-il, ô Marguerite ! » un soupir lui répondit et un rayon de lumière éclairant soudain le chemin creux il aperçut, appuyée contre un arbre, Marguerite elle-même, pâle et tremblante. En se voyant découverte, la jeune fille baissa la tête et parut honteuse. — Vous ici ? dit-il ; — la pauvre enfant laissa échapper pour toute réponse un soupir plus désespéré que le premier.

(La fin au prochain numéro.)